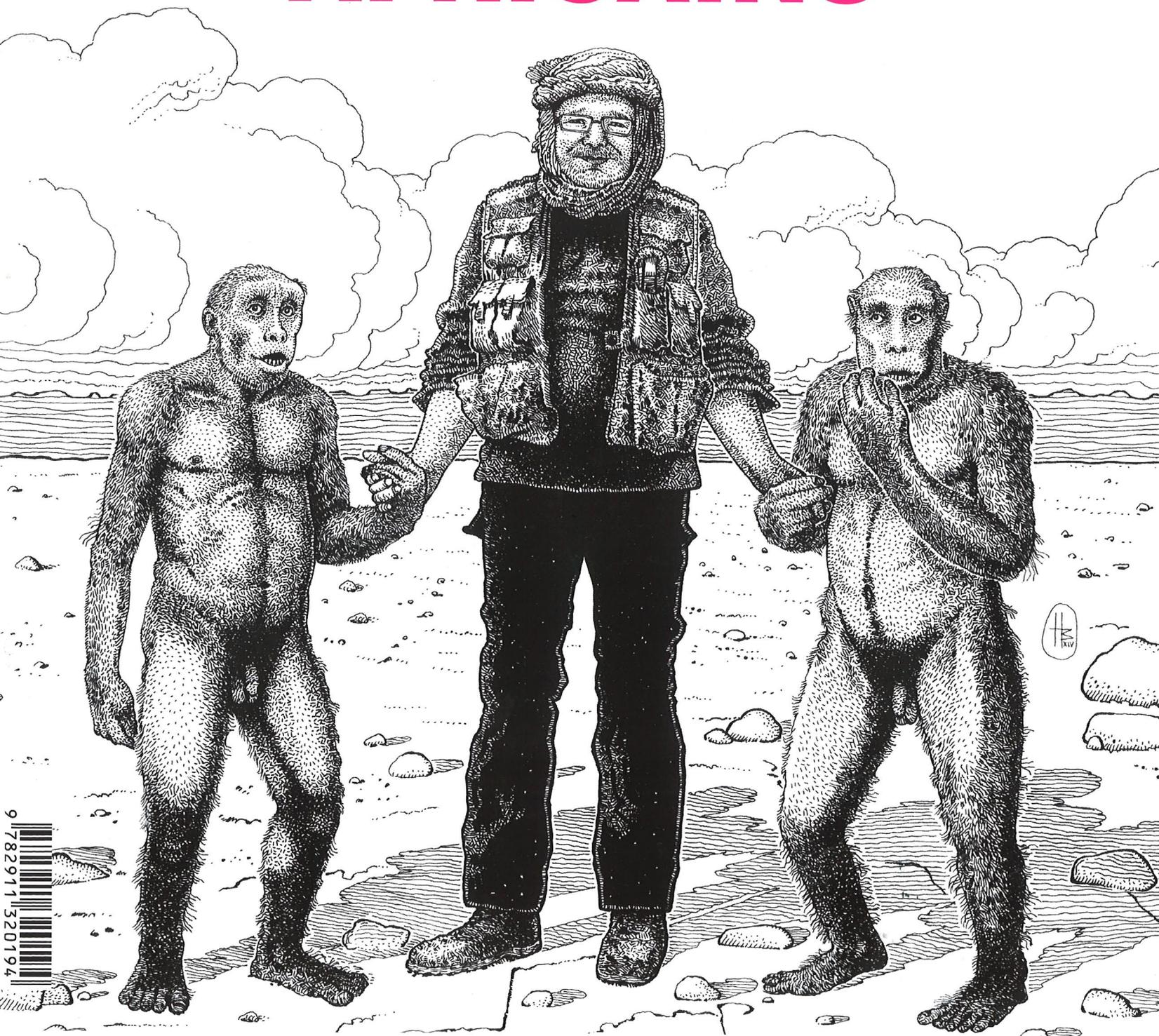


l'actualité

POITOU-CHARENTES

■ JANVIER ■ FÉVRIER ■ MARS ■ 2015 ■ N° 107 ■ 5,5€ ■

**LE PALÉONTOLOGUE MICHEL BRUNET
20 ANS APRÈS LA DÉCOUVERTE D'ABEL AU TCHAD
NOUS SOMMES TOUS DES
AFRICAINS**



Mobilité, dissociation territoire de vie/territoire de travail, autant de réalités que la réforme territoriale semble avoir évacuées, selon Daniel Behar.

Une réforme XXL

Géographe, professeur à l'École d'urbanisme de Paris, maître de conférences à l'École des Ponts ParisTech et consultant à la coopérative Acadie, Daniel Behar revient sur les grands enjeux de la réforme territoriale, aujourd'hui à l'œuvre, que ce soit via la loi de modernisation de l'action publique et d'affirmation des métropoles (Mapam) ou la fusion des régions.

L'Actualité. – Que nous disent les grandes orientations prises dans le cadre de la réforme territoriale ?

Daniel Behar. – La mise en place de régions XXL et la création de 14 métropoles montrent que nous sommes dans ce que j'appellerais la tentation du toujours plus grand, comme si là seulement résidait la réponse à la pression de la mondialisation. En fait, cette réforme agit comme si l'injonction à transformer le territoire d'un point de vue institutionnel renvoyait à la question de la compétition vis-à-vis de l'extérieur. Comme si le seul objectif de la réforme était de maintenir la France à la hauteur de la compétition internationale. Mais, de fait, ce n'est pas en modifiant le cadre institutionnel et son périmètre, avec en prime quelques discours rhétoriques relatifs à la question des compétences, que les dysfonctionnements actuels seront réglés.

Cette réforme constitue-t-elle une rupture dans l'histoire administrative et territoriale française ?

Oui, c'est une rupture, car l'histoire administrative de la France est fondée sur la notion d'égalité des territoires avec la figure des conseils généraux, notamment. Or, bien que l'on ait finalement abandonné l'idée de supprimer les conseils généraux, on voit bien que nous sommes actuellement dans un modèle qui souhaite, à terme, mettre en avant deux niveaux : d'un côté la région, de l'autre les villes. On assiste à une transformation de l'organisation territoriale qui potentiellement rompt avec le pavage égalitaire constitué par les départements.

Vous dites que les dysfonctionnements actuels ne seront pas réglés par cette réforme.

Non, car cette réforme ne prend pas en compte le fait que les interdépendances entre les territoires ne sont plus les mêmes qu'il y a vingt ans. Nous ne sommes plus dans un système d'interdépendances fermées avec un fonctionnement en gigogne où la campagne dépend de la ville moyenne voisine qui elle-même dépend de la grande ville, etc.

Aujourd'hui, la campagne dépend toujours de la ville, et vice-versa, mais de manière ouverte. On assiste à une forme de zapping territorial : les habitants des espaces ruraux choisissent leur(s) ville(s) de référence qui n'est pas forcément la ville-centre, comme c'est le cas dans les vallées pyrénéennes qui vivent non pas de leur relation à Bayonne mais de celle tissée avec Toulouse. Et de nombreux courts-circuits territoriaux en découlent. Ces derniers sont souvent liés au phénomène récent de la mobilité : avant, le développement économique et ses retombées se faisaient dans un espace donné. Aujourd'hui, avec la mobilité, le développement économique peut être dissocié du territoire où résident les personnes qui en bénéficient.

Prenez le secteur autour de Roissy, en région parisienne : le taux de création d'emplois y est le plus fort d'Île-de-France mais paradoxalement l'enkystement de la pauvreté y est aussi très important. Ceci est lié au fait que les personnes qui profitent des créations d'emplois dans cette zone finissent par la quitter pour s'installer dans d'autres territoires. Dans un tel contexte, l'action publique de redistribution ne peut plus suffire. Il ne s'agit plus seulement d'agir en terme de redistribution entre les territoires : il faut réussir à réduire et réguler les contradictions actuelles, comme la dissociation de plus en plus courante entre lieu de vie et lieu de travail pour que les courts-circuits territoriaux se résolvent.